

**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le mardi 4 septembre 2012, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent.

Présences : **MM. Jean-Guy Cyr
Donald Falardeau
Raymond Deslauriers
Normand Parr
Mme France Leblanc**

Absence motivée : **M. Lauréat Plante**

Quorum : le quorum est constaté.

Monsieur Denis Henry, maire, préside la séance.

Est également présent à la séance, monsieur Danick Boulay, directeur général et greffier.

12-09-188 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr
Et résolu à la majorité

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le 4 septembre 2012 soit accepté, tel que présenté.

12-09-189 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2012

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau
Et résolu à la majorité

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire qui s'est tenue le 6 août 2012 soit adopté, tel que proposé.

12-09-190 COMPTES À PAYER AU 31 AOÛT 2012

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à la majorité

QUE la liste des comptes à payer et des dépenses pour la période se terminant le 31 août 2012, au montant total de 321 184,66 \$ soit acceptée, telle que proposée.

Je, soussignée, Michelyne Leblanc, trésorière, atteste en vertu du présent certificat, qu'il y a des crédits suffisants pour payer le montant des comptes inscrits sur la liste des comptes pour approbation au 31 août 2012.

Michelyne Leblanc, trésorière

12-09-191 FINANCEMENT DÉPENSES EN IMMOBILISATION

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à la majorité

QUE les dépenses suivantes en immobilisation soient financées par le fonds d'administration :

- Enseignes barchois et place du Vieux Quai Saint-Omer: 4 619,95 \$
- Ameublement salle du conseil : 7 630,06 \$

12-09-192 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – RÉUNION DU 28 AOÛT 2012

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau
Et résolu à la majorité

D'accepter les recommandations du comité consultatif d'urbanisme consignées au procès-verbal de la réunion qui s'est tenue le 28 août 2012.

12-09-193 AVIS DE MOTION – MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-155 SUR LE ZONAGE CONCERNANT L'AJOUT DE L'USAGE MULTIFAMILIAL DANS LA ZONE 232-M

Monsieur Raymond Deslauriers donne un avis de motion où il sera présenté à une réunion subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage concernant l'ajout de l'usage multifamilial dans la zone 232-M.

12-09-194 PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT 2012-222 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-155 SUR LE ZONAGE PAR L'AJOUT DE L'USAGE « CAMPING » DANS LA ZONE 273-M

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr
Et résolu à la majorité

QUE le premier projet du règlement 2012-222 modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage par l'ajout de l'usage « Camping » dans la zone 273-M soit adopté, tel que présenté.

12-09-195 PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT 2012-223 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-156 SUR LE LOTISSEMENT CONCERNANT LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX VOIES PUBLIQUES OU PRIVÉES EN BORDURE D'UN LAC, D'UN PLAN D'EAU OU D'UN COURS D'EAU

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc
Et résolu à la majorité

QUE le premier projet du règlement 2012-223 modifiant le règlement 2009-156 sur le lotissement concernant les dispositions relatives aux voies publiques ou privées en bordure d'un lac, d'un plan d'eau ou d'un cours d'eau soit adopté, tel que présenté.

12-09-196 PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT 2012-224 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 2009-153 EN ABROGEANT L'ARTICLE 3.1 CONCERNANT LES LOIS, RÈGLEMENTS ET CODES SPÉCIFIQUEMENT APPLICABLES

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr
Et résolu à la majorité

QUE le premier projet du règlement 2012-224 modifiant le règlement de construction 2009-153 en abrogeant l'article 3.1 concernant les lois, règlements et codes spécifiquement applicables soit adopté, tel que présenté.

12-09-197 PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT 2012-225 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-155 SUR LE ZONAGE CONCERNANT LES DIMENSIONS ET LA SUPERFICIE MINIMALES DES RÉSIDENCES DE VILLÉGIATURE

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc
Et résolu à la majorité

QUE le premier projet du règlement 2012-225 modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage concernant les dimensions et la superficie minimales des résidences de villégiature soit adopté, tel que présenté.

12-09-198 REDÉCOUPAGE DE LA CARTE ÉLECTORALE FÉDÉRALE – PROPOSITION

CONSIDÉRANT le dépôt récent d'une nouvelle carte électorale par la commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec;

CONSIDÉRANT QUE les régions de la Gaspésie, des Îles-de-la-Madeleine et du Bas-St-Laurent ne peuvent pas se permettre de perdre une circonscription électorale étant donné leur étendue géographique;

CONSIDÉRANT QUE les MRC sont des entités créées par le Gouvernement du Québec suivant des critères respectueux des réalités sociales et économiques régionales et qu'il est important d'en préserver l'intégralité à tous les niveaux de gouvernements;

CONSIDÉRANT QUE le rôle essentiel du député consiste à assurer la représentativité de tous les électeurs de manière effective et non théorique et que ce rôle sera amputé par le fait que les nouvelles circonscriptions seront les plus grandes en terme de territoire ET les plus grandes en termes de population;

CONSIDÉRANT l'importance pour un élu de pouvoir répondre aux besoins spécifiques de sa population;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à la majorité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer demande à la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec de maintenir telles quelles les circonscriptions électorales fédérales de Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Haute-Gaspésie-La-Mitis-Matane-Matapédia, et Rimouski-Neigette-Témiscouata-Les-Basques.

12-09-199 BIBLIOTHÈQUE GABRIELLE-BERNARD-DUBÉ – RENOUELEMENT DU BAIL AU CPDCC

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à la majorité

De renouveler le bail entre le Centre de production et de diffusion culturelles à Carleton et la Ville de Carleton-sur-Mer pour le local de la bibliothèque municipale Gabrielle-Bernard-Dubé au montant de 2 229.39 \$ par mois, pour la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013.

De mandater monsieur Danick Boulay, directeur général et greffier, et monsieur Denis Henry, maire, pour la signature dudit bail.

12-09-200

AMÉLIORATION DES TERRAINS SPORTIFS DANS LE SECTEUR CARLETON – PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE CARLETON-SUR-MER

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer désire réaménager adéquatement les terrains sportifs situés sur le site de la commission scolaire pour permettre la participation de citoyens et d'équipes à des activités récréatives et sportives ;

CONSIDÉRANT QUE l'accès à des équipements récréatifs et sportifs est grandement bénéfique pour la santé de tous les citoyens et les élèves;

CONSIDÉRANT QUE cet aménagement comprend notamment un travail de drainage des trois terrains de soccer et du terrain de balle existant, de la rénovation et l'agrandissement du bâtiment de service et de la prolongation du réseau de sentier reliant les différents terrains;

CONSIDÉRANT QU' en raison de la localisation de ce site et des orientations de développement domiciliaire souhaitées par la Ville, ce site possède le potentiel de devenir un parc récréatif et sportif central à multi usages pour le secteur de Carleton;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer vise à aménager sur ce site d'autres installations en plus des terrains sportifs, tel que décrit dans le projet intitulé *Le parc récréatif et sportif de la Ville de Carleton-sur-Mer et de la commission scolaire René-Lévesque, un projet central multi usages pour les citoyens et les élèves du territoire* ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet cadre dans les orientations de développement touristiques de la Ville de Carleton-sur-Mer, et qu'il est inscrit dans sa planification stratégique;

CONSIDÉRANT QU' il existe le Fonds d'améliorations de l'infrastructure communautaire, lequel est géré par Développement économique Canada, pour aider à financer la réalisation de ce projet;

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc
Et résolu à la majorité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer autorise la présentation du projet *Amélioration des terrains sportifs dans le secteur Carleton* à Développement économique Canada.

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation du projet.

QUE monsieur Alain Bernier, responsable du développement économique et touristique, soit autorisé à signer les documents à cet effet.

12-09-201

AMÉLIORATION DU TERRAIN DE CAMPING MUNICIPAL – MISE AUX NORMES, AMÉLIORATION DE L'AIRE DE JEUX ET PLANTATION D'ARBRES – PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE CARLETON-SUR-MER

CONSIDÉRANT QUE le camping municipal est un des principaux moteurs de l'industrie touristique de la ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer désire maintenir ce camping attractif auprès de la clientèle familiale du camping et également auprès des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les modules de jeux constituent le principal élément attractif pour cette clientèle;

CONSIDÉRANT QUE ces modules de jeux ont été construits voilà une vingtaine d'années et qu'ils répondent moins aux besoins des enfants;

CONSIDÉRANT QUE ces modules ne respectent pas les normes de conformité au niveau de la sécurité;

CONSIDÉRANT QUE pour accroître la sécurité des enfants à l'aire de jeux et le confort des parents accompagnateurs, il faudrait réaménager cette aire de jeux et l'aménagement des sites environnants;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer vise à accroître la présence d'arbres et arbustes afin de favoriser les points d'ombre et accroître l'intimité pour les campeurs;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer dispose d'un plan d'aménagement de cette aire, avec de nouveaux modules de jeux plus sécuritaires, et des estimés budgétaires de cet aménagement et de la plantation d'arbres;

CONSIDÉRANT QUE ce projet cadre dans les orientations de développement touristiques de la Ville de Carleton-sur-Mer, et qu'il est inscrit dans sa planification stratégique;

CONSIDÉRANT QU' il existe le Fonds d'améliorations de l'infrastructure communautaire, lequel est géré par Développement économique Canada, pour aider à financer la réalisation de ce projet;

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr
Et résolu à la majorité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer autorise la présentation du projet *Amélioration du camping municipal* à Développement économique Canada.

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation du projet.

QUE monsieur Alain Bernier, responsable du développement économique et touristique, soit autorisé à signer les documents à cet effet.

12-09-202

DEMANDE DE PROLONGEMENT DES SERVICES DU CENTRE LÉOPOLD-LECLERC EN AVRIL 2013 POUR DES CHAMPIONNATS PROVINCIAUX DE HOCKEY SCOLAIRE

CONSIDÉRANT l'intention de la Commission scolaire René-Lévesque d'organiser des championnats provinciaux de hockey scolaire en avril 2013 (17 au 21 avril);

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Jonthan Fyfe, animateur à la vie étudiante de la Commission scolaire, d'utiliser le centre Léopold-Leclerc pour les championnats;

ATTENDU QU' il y aurait lieu de prolonger l'ouverture du centre Léopold-Leclerc;

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc
Et résolu à la majorité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer est disposée à prolonger l'ouverture du centre Léopold-Leclerc pour la tenue des championnats provinciaux de hockey scolaire en avril 2013, sous condition de la signature d'une éventuelle entente sur l'utilisation du Centre entre la Ville et l'organisateur des championnats.

12-09-203

PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS

Huit (8) personnes ont assisté à la séance ordinaire. Des échanges ont lieu entre des citoyens et le conseil municipal.

12-09-204

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE AU 5 SEPTEMBRE 2012 À 18 H 30.

À 20 h 42, monsieur Normand Parr propose d'ajourner la séance au mercredi 5 septembre 2012 à 18 h 30.

Accepté.